

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 14.01.2026

Taxe automobile : l'UDC Vaud évite une hausse punitive pour plus de 180'000 automobilistes

L'UDC Vaud se félicite de l'acceptation, par le Grand Conseil, de la motion déposée par le député Yann Glayre visant à plafonner les malus automobiles à 25 %. Cette décision empêche une augmentation massive des taxes sur plus de 30 % des véhicules vaudois dès 2026, comme le prévoyait le projet du Conseil d'État.

Le 19 novembre dernier, le Conseil d'État annonçait un nouveau barème de taxation augmentant les malus pour 186'000 véhicules. Sans étude d'impact, sans justification écologique crédible, cette décision aurait provoqué une hausse brutale de la fiscalité pour des milliers de familles, artisans, travailleurs pendulaires et habitants des campagnes. « On n'achète pas une voiture comme un paquet de bonbons. Beaucoup de Vaudois gardent leur véhicule pendant 10 ou 15 ans. Modifier les règles en cours de route est injuste, inefficace et déconnecté de la réalité. », a justement souligné Yann Glayre, député UDC d'Epalinges.

Une victoire concrète pour les Vaudois : malus plafonné, hausse bloquée

La motion acceptée propose deux mesures simples :

- Renoncer à l'augmentation du malus prévue par le Conseil d'État (passage de 25 % à 50 %) ;
- Modifier la loi pour plafonner définitivement le malus à 25 %.

Ce compromis maintient le principe d'un malus progressif, mais évite une politique punitive, instable et contre-productive. Il protège les citoyens, les finances des ménages, la valeur de revente des véhicules existants et évite une nouvelle flambée des dépenses liées à la mobilité.

Une politique écologique doit être crédible, pas dogmatique

L'article 7 de la LTVB prévoit que la taxe automobile serve des objectifs environnementaux, pas à remplir les caisses de l'État. Or, le Conseil d'État n'a jamais démontré l'efficacité de son système de malus, ni évalué son impact réel sur la transition écologique. « Forcer les gens à se débarrasser de leur voiture par la contrainte fiscale est liberticide. Et cela n'a aucun effet si le véhicule continue de rouler ailleurs. », rappelle encore Yann Glayre

Cette motion permet aussi d'éviter une future initiative cantonale sur la mobilité, qui aurait visé la suppression totale du malus, avec à la clé des dizaines de millions de francs de perte fiscale pour l'État. En stabilisant la fiscalité, l'UDC Vaud protège le portefeuille des Vaudois tout en maintenant une politique durablement applicable.

UDC du canton de Vaud

Sylvain Freymond, conseiller national, président du parti, 079 549 51 93
Cédric Weissert, député, président du groupe parlementaire, 076 378 69 89
Yann Glayre, député, 079 585 78 50
Floriane Gonet, secrétaire générale, 078 661 36 72